

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 466 promulguant a la Côte française des Somalis et dépendances

n° 466

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mai 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle n° 2401 du 18 avril 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances ; 1° Le décret du 20 décembre 1938 mettant les dispositions du régime d'assurance des marins en harmonie avec celles de la législation des accidents du travail il terre et des assurances sociales générales ; 2° Le décret du 20 décembre 1938 concernant l'extension aux marins déjà pensionnés des dispositions du décret-loi du 17 juin 1938 relatives au eumui des pensions de vieillesse et des pensions d'invalidité pour accident professionnel; 3° Le décret du 20 décembre 1938 fixant les conditions d'application de l'article du décret-loi du 17 juin 1938 en ce qui concerne les droits à pension des veuves, orphelins et ascendants, du chef de marins décédés par suite de maladies avant leur origine dans un risque professionnel.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.